

**COMMUNE DE ROSET-FLUANS**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

**du 17 mars 2023**

**PRESENTS** : M. Jacques ADRIANSEN, Maire  
MM Dominique LHOMME, Christophe GESLOT, Adjoint  
Mme Josette COUETTE, Adjointe  
Mmes Hélène MARTIN, Françoise PARINI, Ingrid TISSOT, Sylvie ZILIO, Conseillères  
MM, Gérard MARTIN, Alain GIBEY, Thierry SALVI, Jean-Luc BERTHELET Conseillers

Absents excusés : Patricia BASTIEN (procuration à Mme COUETTE), Delphine SAUVAGE (procuration à M. ADRIANSEN)

Secrétaire de séance : Hélène MARTIN

Approbation à l'unanimité du PV de conseil du 16 décembre 2022

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Convention d'entretien courant de la voirie par le Grand Besançon Métropole

**Ouverture de séance 20 H 00**

**DELIBERATION N° 1 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022**

M. le Maire, présente au conseil municipal les comptes de gestion 2022.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-60 829,53		19 099,70	2 397,72	-40 332,11
Fonctionnement	474 588,41	60 829,53	14 659,02	3 219,19	431 557,29
<b>TOTAL I</b>	<b>413 678,88</b>	<b>60 829,53</b>	<b>32 758,72</b>	<b>5 617,11</b>	<b>391 225,18</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
17802-FORET ROSET FLUANS					
Investissement	-5 769,65		-6 516,35		-12 286,00
Fonctionnement	865,32	865,32	28 832,69		28 832,69
<b>Sous-Total</b>	<b>-4 904,33</b>	<b>865,32</b>	<b>22 316,34</b>		<b>16 546,69</b>
17830-LOTISSEMENT ROSET FLUANS					
Investissement	315 447,05		-351 092,19		-35 645,14
Fonctionnement	4 741,50		-31 576,28		-26 834,70
<b>Sous-Total</b>	<b>320 188,55</b>		<b>-382 668,39</b>		<b>-62 479,84</b>
17851-LOT PRES DU CHATEAU ROSET FL					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>Sous-Total</b>					
17870-LOGEMENTS AU CHENE ROSET-FLUANS					
Investissement	-18 314,77		-4 315,24		-22 630,01
Fonctionnement	18 593,00	18 314,77	14 939,23		15 217,46
<b>Sous-Total</b>	<b>278,23</b>	<b>18 314,77</b>	<b>10 623,99</b>		<b>-7 412,55</b>
17890-CCAS ROSET-FLUANS					
Investissement					
Fonctionnement	2 216,00			-2 216,00	
<b>Sous-Total</b>	<b>2 216,00</b>			<b>-2 216,00</b>	
<b>TOTAL II</b>	<b>317 778,45</b>	<b>19 180,09</b>	<b>-349 728,06</b>	<b>-2 216,00</b>	<b>-53 345,70</b>
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>731 457,33</b>	<b>80 009,62</b>	<b>-316 969,34</b>	<b>3 401,11</b>	<b>337 879,48</b>

Le conseil municipal valide à 11 voix Pour les comptes de gestion 2022.

**DELIBERATION N° 2 : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022**

M. le Maire, présente au conseil municipal les comptes administratifs 2022.

**Au Chêne :****Fonctionnement**

Dépenses	: 14 141.65 €
Recettes	: 29 080.88 €
Résultat de l'exercice	: 14 939.23 €
Excédent antérieur	: 18 593 €
Excédent reporté	: - €

**Investissement**

Dépenses	: 23 320.01 €
Recettes	: 19 004.77 €
Résultat de l'exercice	: - 4 315.24 €
Déficit antérieur	: -18 314.77 €
Déficit reporté	: - 22 630.01 €

**Lotissement La Baurme :****Fonctionnement**

Dépenses	: 169 364.33 €
Recettes	: 137 788.13 €
Résultat de l'exercice	: - 31 576.20 €
Excédent antérieur	: 4 741.50 €
Déficit reporté	: - 26 834.70 €

**Investissement**

Dépense	: 401 645.14 €
Recettes	: 50 552.95 €
Résultat de l'exercice	: - 351 668.39 €
Excédent antérieur	: 315 447.50 €
Déficit reporté	: - 35 645.14 €

**Lotissement Près du château****Fonctionnement**

Dépenses	: 107 428.14 €
Recettes	: 107 428.14 €

**Investissement**

Dépenses	: 107 428.14 €
Recettes	: 107 428.14 €

**Syndicat de la perception :**

Excédent d'investissement	: 2 397.72 €
Excédent de fonctionnement	: 3 219.39 €

**Bois :****Fonctionnement**

Dépenses	: 8 521.31 €
Recettes	: 37 405.84 €
Résultat de l'exercice	: 28 832.69 €
Excédent antérieur	: 865.32 €
Excédent reporté	: 16 546.69 €

**Investissement**

Dépense	: 7 381.67 €
Recettes	: 865.32 €
Résultat de l'exercice	: - 6 516.35 €
Déficit antérieur	: - 5 769.65 €
Déficit reporté	: - 12 286 €

**Commune :****Fonctionnement**

Dépenses	: 441 503.48 €
Recettes	: 456 162.50 €
Résultat de l'exercice	: 14 659.02 €
Excédent antérieur	: 474 508.41 €
Excédent reporté	: 391 225.18 € inclut résultat syndicat de la perception

**Investissement**

Dépenses	: 200 044.48 €
Recettes	: 218 144.18 €
Résultat de l'exercice	: 18 099.70 €
Déficit antérieur	: - 60 829.53 €
Déficit reporté	: - 40 332.11 €

Le résultat de clôture du syndicat de la perception sera reversé au budget Commune suite à sa dissolution.

Les comptes administratifs 2022 et les comptes de gestion 2022 sont identiques.

Hors de la présence de M. Jacques ADRIANSEN, M. Christophe GESLOT soumet au vote du conseil municipal les comptes administratifs 2022.

Le conseil municipal valide à 11 voix Pour les comptes administratifs 2022.

### DELIBERATION N° 3 : AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022, décide à l'unanimité d'affecter les résultats au budget primitif 2022 de la manière suivante :

#### *Au Chêne*

Affectation du déficit d'investissement de 22 630.01 €  
au compte D 001  
Compte 1068 – Apuration du déficit : 15 217.46 €

#### *Bois*

Affectation du déficit d'investissement de 12 286 €  
au compte D 001  
Affectation de l'excédent de fonctionnement de 16 546.69 €  
au compte R 002  
Compte 1068 – Apuration du déficit : 12 286 €

#### *Lotissement La Baurme*

Affectation du déficit d'investissement de 35 645.14 €  
au compte D 001  
Affectation du déficit de fonctionnement de 26 834.70 €  
au compte D 001

#### *Commune*

Affectation du déficit d'investissement de 40 332.11 €  
au compte D 001  
Affectation de l'excédent de fonctionnement de 391 225.18 € incluant les résultats de clôture du syndicat de la perception  
au compte R 002  
Compte 1068 – Apuration du déficit : 40 332.11 €

### DELIBERATION N° 4 : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

Le Maire présente au conseil municipal les budgets primitifs 2023.

#### **Au Chêne :**

Fonctionnement Dépenses : 45 518.55 €  
Fonctionnement Recettes : 46 018.55 €  
Investissement Dépenses : 43 230.01 €  
Investissement Recettes : 43 230.01 €

#### **Bois :**

Fonctionnement Dépenses : 40 042 €  
Fonctionnement Recettes : 50 743.69 €  
Investissement Dépense : 29 406 €  
Investissement Recettes : 29 406 €

#### **Lotissement La Baurme :**

Fonctionnement Dépenses : 118 924.98 €  
Fonctionnement Recettes : 118 924.98 €  
Investissement Dépense : 76 290.28 €  
Investissement Recettes : 76 290.28 €

#### **Commune :**

Fonctionnement Dépenses : 583 271.06 €  
Fonctionnement Recettes : 754 880.18 €  
Investissement Dépenses : 344 158.11 €  
Investissement Recettes : 344 158.11 €

#### **Lotissement « Près du château » :**

Fonctionnement dépenses : 281 428.14 €  
Fonctionnement recettes : 281 428.14 €  
Investissement dépenses : 180 781.47 €  
Investissement recettes : 180 781.47 €

Le conseil municipal valide les budgets 2023 à l'unanimité.

## **DELIBERATION N° 5 : VOTE DES TAXES COMMUNALES 2023**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 8.87 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.99 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18.24 %

Le conseil municipal valide à l'unanimité les taux proposés, qui restent inchangés par rapport aux années précédentes.

## **DELIBERATION N° 6 : FONGIBILITE DES CREDITS**

Suite au passage à la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le transfert de crédit est simplifié afin d'éviter la saisie de délibération à chaque besoin.

Le conseil municipal peut autoriser les transferts de crédits à hauteur de 7.5% des crédits ouverts à chaque section.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à effectuer des transferts de crédits à hauteur de 7.5% des crédits ouverts à chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel.

## **DELIBERATION N° 7 : CONVENTION DE GESTION DES SERVICES D'ENTRETIEN COURANT DE LA VOIRIE AVEC GRAND BESANCON METROPOLE**

Le maire présente au conseil municipal la convention de gestion des services d'entretien courant de la voirie avec le Grand Besançon Métropole. Depuis 2019, les compétences voiries, éclairage public, parcs et aires de stationnement et signalisation sont assurés par Grand Besançon Métropole.

La convention accorde un versement forfaitaire annuel de 20 283.50 € destinés à prendre en charge les travaux effectués par la commune.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer la convention avec Grand Besançon Métropole.

## **DELIBERATION N° 8 : DESSERTE ELECTRIQUE D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL RUE DE SALANS**

Le maire expose au conseil municipal les modalités de desserte électrique intérieure du projet de lotissement communal « Près du château » rue de Salans.

La maîtrise d'ouvrage des travaux de desserte électrique à réaliser à l'intérieur du périmètre de l'opération est assurée par le SYDED.

L'estimation prévisionnelle du coût total de l'opération s'élève à 11 930 € TTC. Les coûts inhérents à chaque catégorie de travaux, ainsi que les préfinancements et participations financières réciproques sont précisés dans l'annexe financière « prévisionnelle ». Le SYDED participe au financement à hauteur de 5 340 €.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la signature de la convention.

### **DELIBERATION N° 9 : CLECT**

A l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCI, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (« CLECT ») a été mise en place.

Cette commission s'est réunie le 15 décembre 2022. Le détail est présenté dans le rapport en annexe. Hormis pour ces communes, les montants d'attribution de compensation prévisionnels 2022 validés en CLECT du 16 décembre 2021 restent inchangés.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les modalités et résultats des dispositions relatives au bonus soutenabilité pour la période 2022 - 2026 décrits dans le rapport de la CLECT du 31 mars 2022.

Pour la commune, le montant de la CLECT est de 22 158 €.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les modalités et résultats des dispositions relatives au bonus soutenabilité pour la période 2022-2026 décrit dans le rapport de la CLECT.

### **DELIBERATION N° 10 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION APE**

Le maire rappelle au conseil municipal la convention conclut le 29 août 2019 la mise à disposition de la salle polyvalente.

Il est proposé de renouveler la convention avec une périodicité d'un an renouvelable et l'octroi d'une subvention de 3 900 € en nature.

Le conseil municipal valide le renouvellement de la convention avec l'APE pour une période d'un an renouvelable deux fois.

### **DELIBERATION N° 11 : PRIX DE VENTE DES TERRAINS AU LOTISSEMENT « PRES DU CHATEAU »**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal la création d'un lotissement « Près du château » rue de Salans.

Un permis d'aménager est en cours d'instruction. 4 parcelles seront mises en vente dès réception de l'accord des services de l'urbanisme et après travaux de viabilisation.

Il est proposé 3 prix de vente possible : 90 € / m<sup>2</sup> ; 95 € / m<sup>2</sup> ; 100 € / m<sup>2</sup>

Après discussion, le conseil municipal valide à 12 voix Pour et 2 abstentions le prix de vente des terrains à 95 €/m<sup>2</sup>.

### **DELIBERATION N° 12 : SUBVENTION A L'ENTRAIDE DU VAL SAINT VITOIS**

M. le Maire présente au Conseil municipal la demande de subvention de l'entraide du Val saint Vitois et de la banque alimentaire.

Le conseil municipal décide de verser une subvention d'un montant de 600 € à l'entraide du Val saint Vitois. Le conseil municipal décide de refuser le versement d'une subvention à la Banque alimentaire.

**DELIBERATION N° 13 : TARIF DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE A M. BENJAMIN BERNARD**

M. le Maire présente au Conseil municipal la demande de M. Benjamin BERNARD pour la mise en place d'une nouvelle activité à la salle polyvalente le jeudi (2 créneaux).

Actuellement, M. BERNARD utilise la salle polyvalente le mardi soir sur 2 créneaux. La location octroyée est de 150 €/an.

Après discussion, il est proposé de lui louer la salle polyvalente pour la somme de 150 € / mois sur 9 mois (de septembre N à juin N+1) pour 2 jours d'utilisation le mardi et le jeudi.

Le conseil municipal valide la location de la salle polyvalente à M. Benjamin BERNARD pour la somme de 150 € / mois sur 9 mois (de septembre N à juin N+1).

**DELIBERATION N° 14 : PROJET D'INSTALLATION D'UNE OMBRIERE PHOTOVOLTAIQUE**

Suite à la réunion de présentation par la société STE d'un projet d'installation d'une ombrière photovoltaïque sur 2 terrains situés sur la route de Salans, l'avis du conseil municipal est sollicité.

Le contexte énergétique, urgence climatique et souveraineté énergétique, conduit à chercher des solutions pour produire de l'électricité, tout en maintenant le potentiel de production des terres agricoles. L'ombrière photovoltaïque consiste à poser des panneaux sur une partie de la surface agricole à une hauteur suffisante pour que les animaux se déplacent sous les panneaux. La surface d'implantation est d'environ 24 hectares pour un potentiel de 11 MWatt de production.

Les retombées financières pour la commune représentent une rentrée fiscale, pendant 40 ans, d'environ 12000 €/an.

Le conseil municipal est amené à donner un avis consultatif. Une enquête d'utilité publique doit être menée par la société STE.

Après délibération, le principe de ce projet obtient à 5 voix Pour, 3 voix Contre et 6 abstentions.

**Questions diverses / Informations :**

- Convention d'aide aux communes : Augmentation de 6.2% des tarifs
- Installation d'un camion pizzas « le Borsalino » : Demande d'installation le jeudi de 17h à 21h toutes les semaines
- Fibre : Fin des travaux prévue fin mars. Travaux en phase de finition. Réunion prévue en juin avec les opérateurs

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h48.**

Compte rendu affiché le 22 mars 2023

Le Président de séance et Maire,  
M. Jacques ADRIANSEN

